



ENERGIE SOLAIRE Formation Spéciale Ombrières photovoltaïques

Jeudi 30 avril 2026

PROGRAMME

FORMATEUR :

TECSOL Siège
105, rue Alfred Kastler
BP 51008
66101 PERPIGNAN Cedex
Tél. : 04.68.68.16.40
formation@tecsol.fr



**ORGANISME ENREGISTRE
SOUS LE NUMERO**

91660077166

**Tecsol bénéficie de la
certification QUALIOPi**

FORMATION SPECIALE « OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES »

Date : Jeudi 30/04/2026

- 9h00 à 12h00 : conception d'un projet photovoltaïque en ombrières
- 14h00 à 16h30 : réglementation et zoom sur des offres de marché

Format : distanciel en e-learning. Mise à disposition de la salle Zoom premium utilisée pour les formations longues de Tecsol (organisme de formation certifié Qualiopi). Vos questions seront traitées en direct dans le module Q/R de Zoom et complétées dans un document de Foire A Questions (FAQ).

Objectifs professionnels : maîtriser le déploiement d'un projet d'ombrières photovoltaïques

Pré-requis : aucun

Evaluation : questionnaire de satisfaction en fin de formation

Support : envoyé à l'issue de la formation

Matin - 9h00 à 12h00 – dimension technique et économique

En co-intervention **BET TECSOL** avec **BET Structure** : les aspects constructifs, normatifs, structure primaire, fondations, règles.

- Présentation générale succincte du marché photovoltaïque actuel et des tendances, les facteurs d'essor des ombrières PV
- Ordres de grandeur techniques, matériels, puissances surfaciques, durée de vie, poids, montage ombrières, modules, câblages, onduleurs, couplage avec les IRVE
- Modes de valorisation (vente totale, autoconsommation individuelle, autoconsommation collective, PPA...), tarifs d'achat
- CAPEX, OPEX, ratios financiers
- Les étapes d'un projet de création d'ombrières de parking PV (autorisation, géotechnique, VRD, électriques, assurances...)
- Retours d'expérience

Après-midi - 14h00 à 17h00 – réglementation et zoom sur des offres de marché

Présentation du cadre juridique, dernières évolutions et perspectives par le un cabinet d'avocats partenaire de Tecsol

- Obligations loi Climat et Résilience, loi AER, décrets
- Les modèles d'affaires (investissement direct, tiers investissement...)
- Les étapes du montage contractuel
- Couplage avec les IRVE
- Retours d'expérience

Ateliers de présentation d'offres de marché

Animation des ateliers par Jean-Louis Busquet, journaliste chez Tecsol

Fin de formation - Questionnaire de satisfaction
- Envoi automatique du support de formation et de la FAQ (sous 1 mois)

Conditions

Frais d'inscription par participant : **250€ HT**

Les formations Tecsol sont dispensées par les ingénieurs du bureau d'études, ce qui garantit l'apport d'une grande expertise et expérience, en plus de la dimension pédagogique du contenu présenté.



Bureau d'Etudes
Energies solaires,
Maîtrise d'œuvre,
Formation, Télésuivi

Siège social : 105, avenue Alfred Kastler – Tecnosud – B.P. 51008 – 66101 PERPIGNAN Cedex – France
Tél. : +33 (0)4 68 68 16 40 – e-mail : contact@tecsol.fr
Société Anonyme au Capital de 172 438 € / R.C. PERPIGNAN B 324 938 786 / Code APE 7112B /
www.tecsol.fr

N° TVA intracommunautaire : FR 29 324 938 786

